

L'an deux mil vingt le 25 septembre à 18 heures 00 minute le Conseil Municipal de la commune d'Hondouville (Eure) régulièrement convoqué, (21/09/2020) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Charles PARIS - Maire.

Présents : M. Paris, Mme Fuentès, M. Duboc, Mme Dufour, Mme Ollivier, M. Pavlata, M. Lejeune, Mme Aubry, M. Boisson, Mme Mazaudier, M. Leroux, Mme Zouin, Mme Gondouin

Absents ayant donné procuration : M. Jagu à Mme Gondouin, M. Gibout à M. Paris

Secrétaire de séance : Pascale Zouin

Elus : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Ordre du jour

1. Informations du Maire

- Cimetière

Une gerbe de fleurs a de nouveau été volée. Nous demandons aux auteurs de ces incivilités de respecter ce lieu de recueillement.

- Subventions communales

Les associations suivantes ont remercié la commune pour la subvention qui leur a été attribuée :

- ✓ APF (Association des Paralysés de France)
- ✓ Fondation du patrimoine
- ✓ Les anciens de la deuxième DB
- ✓ ABCDE
- ✓ Amicale des ACPG
- ✓ Club des aînés
- ✓ Club de gymnastique volontaire
- ✓ Banque alimentaire
- ✓ CFSLH (Comité des fêtes)

- Remerciements

De la famille Mazaudier pour les délicates attentions qui leur ont été témoignées lors du décès de Marguerite Mazaudier.

- Félicitations suite aux élections municipales

Les élus ont reçu les félicitations des organismes suivants :

- ✓ RTE
- ✓ MSA
- ✓ Région Haute Normandie
- ✓ ENEDIS
- ✓ Agricultures et territoires

- Associations – Assemblée Générale

CFSLH (Comité des fêtes) : 29 septembre à 18h30 – salle Max Mazaudier

Amicale de la Chasse : 9 octobre à 18h30 - salle Max Mazaudier

- Commission conciliation urbanisme

Cette commission dédiée à résoudre des différents survenus en matière d'élaboration, de révision ou de modification de documents d'urbanisme sera réélue le 5 octobre dans le cadre d'un vote par correspondance.

- Elections

- ✓ Renouvellement des membres de la DETR, élection par correspondance le 26 octobre.
- ✓ Election des Maires au comité des finances locales le 10 novembre
- ✓ Election des représentants des Maires et des commissaires enquêteurs le 28 septembre (vote effectué le 17 septembre)

- Courriers reçus

- ✓ Lettre de M. Dressayre/Royette suite à leur départ, remerciant la municipalité pour les actions menées dans le village.

- Tableau Blanc Interactif des écoles (TBI)

Les 3 TBI installés dans les classes de l'école Primaire, arrivent au terme de leur contrat. Les élus ont demandé un nouveau devis afin d'équiper toutes les classes.

- Covid

Par arrêté préfectoral, une subvention de 860 € a été attribuée à la commune pour le remboursement des masques et gel hydro alcoolique.

- Blason

M. SUTTER, habitant de la commune, travaille sur l'élaboration d'un blason

- PLU

Le nouveau PLU a été adopté le 10 août 2020

- Dossiers litigieux en cours

Le Maire a rencontré Me Potentier pour l'avancement de dossiers.

- Mariage

Lors du mariage célébré le 17 septembre – 24 € ont été récoltés pendant la quête au profit des écoles. Merci pour eux et plein de bonheur aux jeunes mariés.

- Location des salles

Par arrêté préfectoral, les événements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) dans le Département de l'Eure sont interdits. Arrêté Préfectoral du 28 septembre 2020.

2. Compte rendu des commissions par les adjoints et conseillers délégués

- Commission CCAS

Actuellement, 2 dossiers d'aide sont en cours et 1 dossier d'aide alimentaire.

- Commission travaux, voirie et mise en sécurité

Lors de la réunion voirie, 2 devis ont été demandés à des bureaux d'étude pour la sécurisation du RD61 2^{ème} tranche.

La Communauté de Communes ne souhaite pas déplacer le ralentisseur de la rue Jean Moulin pour raison financière. Une autre solution est à l'étude

Le chemin rural des Landes à Noyon étant classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, il sera dorénavant interdit aux véhicules motorisés.

Bueil publicité va être sollicité pour l'éventuelle installation d'un abri bus à Noyon avec l'accord de la région.

- Commission scolaire

Lors de l'Assemblée Générale de l'ABCDE, Mme Tudal a été réélue Présidente de l'Association et le bureau a été constitué. De nombreuses actions sont prévues comme le financement d'un intervenant base ball, de la sophrologie, une vente de chocolat... afin de financer du matériel et des actions dans le cadre de l'école primaire Germaine Buisson.

- Commission associations, sports, loisirs, patrimoine et environnement

Le forum des associations a eu lieu le 4 septembre à la salle Jean Moulin. (Bonne participation des administrés pour une première).

Les journées du patrimoine se sont déroulées le dimanche 20 septembre avec la participation de 40 à 50 personnes qui ont pu visiter les différents sites. Nous remercions les propriétaires qui ont bien voulu ouvrir leur porte ainsi que les bénévoles.

L'opération « Nettoyons la nature » a permis à une vingtaine de personnes de récolter environ 80kg de déchets sauvages.

- Divers

Election du bureau du SERPN (Syndicat d'Eau pour Noyon). M. Médaerts a été réélu président.

3. Délibérations

- Remboursement d'un trop perçu Orange

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Orange GP Home RBT nous dédommage (à hauteur de 21,84 €) d'un dysfonctionnement de l'accès internet aux Varennes.

Voté à l'unanimité

- Subvention aux familles pour les voyages scolaires

Chaque année, une aide de 50 € est versée aux familles dont les enfants du collège du Hamelet et de Ferdinand Buisson participent aux voyages scolaires. 2 familles sont concernées.

3 élus ne prenant pas part au vote (familles concernées); voté à 12 voix pour et 3 abstentions

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Le département souhaite inscrire le chemin rural des Landes à Noyon, commune de Hondouville au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Voté à l'unanimité

- Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde

La rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde est une obligation pour la commune. Il est demandé au conseil municipal de s'engager à en établir un.

Voté à l'unanimité

- Demande de révision du PPRI

Lors de la révision du PLU, il a été constaté que le document PPRI en cours (élaboré en mai 2007) n'est plus en adéquation avec la réalité du terrain. En effet, certains terrains placés en zone verte du PPRI à l'époque, ne sont plus sujet à inondation et pourraient faire l'objet à l'avenir d'un classement en zone urbaine. Cette modification permettrait de donner à la commune un nouvel essor de développement.

Voté à l'unanimité

- Pierre 3000 – échange et rachat de terrains

Lors de la vente des terrains dans le cadre du projet « centre bourg » des parcelles ont été cédées à Pierre 3000. Or, les installations d'assainissement de locaux communaux se retrouvent sur la propriété de M. Edouin. De plus, un découpage intelligent, permettrait la construction de 2 logements supplémentaires sur la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer un échange et rachat de parcelle, afin d'établir un nouveau projet dans la continuité du centre bourg.

Voté à 14 voix pour et 1 abstention

- Déclassement et aliénation du chemin rural du Gord – après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, il convient de poursuivre la procédure d'aliénation. Certaines conditions, seront toutefois stipulées lors de la vente définitive conformément aux conclusions de la commissaire enquêtrice.

Voté à l'unanimité

- Déclassement de la sente rurale de Noyon en vue de son aliénation / Enquête publique

Un riverain de Noyon souhaite se porter acquéreur de la sente rurale qui jouxte sa propriété.

Il convient donc de déclasser cette sente rurale mais ce dernier doit faire, en amont, l'objet d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière (CVR).

Voté à l'unanimité

- Réorganisation des services de la DGFIP sur le département de l'Eure - Motion

Suite à la présentation, par le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure, de la réforme de l'organisation des services de la DGFIP, et au vu des cartes présentées faisant apparaître de grandes disparités de répartition sur le territoire départemental, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la réorganisation des services de la DGFIP, relative à la fermeture de la perception du Neubourg.

Voté à l'unanimité

- DM pour virement au compte 6713

Une aide financière exceptionnelle a été apportée à un riverain. Le budget primitif n'ayant alors pas été voté, la facture a été réglée sur le compte 60621 au lieu du compte 6713. Il convient d'inscrire aujourd'hui la dépense dans le bon compte et d'y inscrire les crédits nécessaires.

Voté à l'unanimité

- Auberge du Cheval Blanc - COVID

M et Mme Bluet, locataires des murs de l'Auberge du Cheval Blanc demandent à la commune un recours gracieux de leurs loyers afin de compenser les pertes financières subies lors de la fermeture de leur restaurant durant la période du confinement.

Le Maire propose d'octroyer la gratuité d'un loyer et de les exonérer de la Taxe d'Ordures Ménagères.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h00

Point de ramassage au profit du secours populaire Français

- Mercredi 14 octobre
- de 14h à 17h
- A la salle Max Mazaudier

Récupère :

Vêtements, petits meubles, bibelots, livres... récupération immédiate

Possibilité de prendre rendez-vous pour les objets encombrants

Contact : Jocelyne Paris, contact au secours populaire au 02 32 50 40 93



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

La commune de Hondouville se rapproche de ses habitants grâce à l'application **gratuite** PanneauPocket.

Que vous soyez à votre domicile, au travail, dans la rue, dans les transports, ou en déplacements à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent Hondouville seront toujours à portée de main sur votre téléphone.

La Mairie diffuse en temps réel les messages de prévention, de risque et d'alerte à la population, les coupures réseaux, travaux sur la voirie mais aussi les événements et manifestations !

L'usage de PanneauPocket est gratuit et illimité pour tous sans exception que vous soyez résidents permanents de la commune, visiteurs occasionnels, touristes, ou en résidence secondaire...

CE DISPOSITIF EST GRATUIT ET FACILE À UTILISER

Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket sur son téléphone portable, et hop ! (nous nous tenons à votre disposition en mairie pour l'installation si vous rencontrez des difficultés). Les informations et les alertes de la commune sont toujours accessibles.

Cette application ne nécessite aucune création de compte, vous ne communiquez pas votre numéro de téléphone ou votre adresse-mail pour être informé.



Vous n'avez :

- Rien à payer.
- Le service est **gratuit** et **illimité**.
- Le téléchargement de l'application mobile est **gratuit**.

L'utilisation de l'application est **gratuite** et **illimitée**, quelle que soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.